

Objectifs

Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
Intérêt de la prévention des risques professionnels.
Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?

**Public :**

Tous les personnels de l'entreprise

**Pré requis :**

Âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un avis favorable du médecin du travail pour l'aptitude au poste.

**Méthodes pédagogiques :**

En salle : exposé, questions, exercices et prises en compte de l'expérience de chacun.



Mise en situation pratique pour réagir en situations inhérentes aux risques spécifiques.

Contenu pédagogique

Le contexte réglementaire

Les statistiques d'accidents

La prévention au travail.

Rechercher les dangers persistants pour protéger des risques : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie, d'explosion, d'asphyxie.

Examiner la victime et faire alerter.

Secourir

Réagir en situations inhérentes aux risques spécifiques.

Le défibrillateur automatique externe

Mise en situation

Evaluation formative et certificative

Validation de la formation

Une attestation d'assiduité et un certificat « acteur SST » enregistré dans la base CARSAT/INRS seront délivrés à l'issue de la formation après une évaluation théorique (QCM) et une évaluation pratique par un formateur certifié CARSAT/INRS.

Durée : 2jours (14 h)**Tarifs :**

Intra entreprise : Nous consulter(contacts.reflex@gmail.com)

Inter entreprise : 380 € Net de taxe/stagiaire

- Code du travail, articles R. 4224-15 et R. 4224-16 ;
- Code de la Sécurité sociale, articles L. 441-4 et D. 441-1,
- Circulaire 289 CNSS du 1^{er} juin 1962, circulaire PAT n°981/85 du 17 décembre 1985